Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau

LA PLACE DU VÉLO DANS L'AVENIR DES ÎLES

Le commentaire de Vélo Québec
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Vélo Québec

/ SEPTEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

À propos de Vélo Québec **3**

Avant-propos **4**

Le poids des années **5**

Une vision claire **5**

Une vocation première de parc, d'espace bleu et vert 6

Un développement en accord avec les plans et les engagements municipaux 6

Un lieu où la dominante est la mobilité durable 7

Un lieu qui contribue à la santé publique 7

Un lieu où l'on recherche l'équilibre entre la conservation de l'environnement naturel et l'aménagement des aires d'activités à grand déploiement 7

Le vélo dans le parc Jean-Drapeau **8**

L'entretien de la Route verte 8

L'accessibilité à vélo au parc 8

Les problèmes de signalisation 9

La pérennité de l'accès à vélo 9

Un statut clair pour le circuit Gilles-Villeneuve 9

En conclusion, nos 5 propositions **10**

1 - Mettre de l'avant une vision claire 10

2 - Choisir la mobilité durable 10

3 - Parachever le réseau cyclable 10

4 - Donner au circuit Gilles-Villeneuve un statut de lieu d'entraînement sportif 11

5- Poursuivre la collaboration avec les partenaires 11

À PROPOS DE VÉLO QUÉBEC

Depuis 51 ans Vélo Québec, organisme à but non lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, Vélo Québec encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. L'organisation emploie près d'une centaine de personnes, directement à son siège social de Montréal et par le biais de collaborations avec différents organismes à travers le Québec. Par ses événements (Tour de l'Île, Festival Go vélo Montréal, Grand Tour Desjardins, etc.), les voyages qu'il organise, ses publications ou l'expertise technique qu'il offre aux municipalités, Vélo Québec travaille à la création d'environnements favorables au transport actif et est reconnu à travers le Québec et au-delà de nos frontières. Vélo Québec coordonne les activités de mobilisation, les activités techniques et de communication liées au déploiement et à la mise aux normes de la Route verte pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Vélo Québec est un interlocuteur de premier rang auprès des différents niveaux de gouvernement pour identifier les besoins et les solutions afin d'améliorer et d'accroître l'usage du vélo.

AVANT-PROPOS

Compte tenu de la présence du vélo dans les îles, Vélo Québec est depuis longtemps un partenaire de la Société du parc Jean-Drapeau. Les questions d'accessibilité au parc à vélo, d'entretien des voies cyclables, de signalisation et d'usage plus spécifique du circuit Gilles-Villeneuve sont autant d'enjeux qui préoccupent Vélo Québec. Au cœur de l'histoire de Montréal et véritable lieu emblématique, le parc Jean-Drapeau est une destination prisée et un axe de communication essentiel pour les cyclistes du Grand Montréal. On s'y rend pour une simple balade, pour le plaisir sportif, pour profiter de ses attraits et de ses services ou pour circuler entre Montréal et la Rive-Sud, via la Route verte.

Avoir ici l'occasion de donner notre point de vue sur l'avenir de ce site exceptionnel pour les citoyens de Montréal et de la grande région métropolitaine nous réjouit. Notre intervention porte sur l'importance d'avoir une vision d'ensemble de ce territoire, sur les enjeux spécifiques concernant l'usage du vélo et sur l'importance également de tabler sur la collaboration de l'ensemble des partenaires et utilisateurs des lieux.

LE POIDS DES ANNÉES

Pour aborder la question de l'avenir du parc Jean-Drapeau, il faut avoir un minimum de regard vers le passé et sur la façon dont ce lieu s'est transformé au fil du temps. D'un lieu à vocation très précise, avec la tenue de l'Exposition universelle de 1967, à ce que nous connaissons aujourd'hui, avec une variété d'activités de toutes sortes, ce territoire s'est métamorphosé un peu à la pièce, au gré des opportunités et des événements qui y sont apparus. Cela dit, la nature n'a jamais dit son dernier mot. Dans plusieurs secteurs, les arbres ont grandi, la canopée s'est déployée, les berges se sont verdies pour effacer, du moins en partie, le caractère artificiel et éphémère des lieux. Malheureusement, cela n'est pas vrai pour l'ensemble du territoire. Plusieurs infrastructures sont à l'abandon, des secteurs sont devenus des lieux d'entreposage, la signalisation est déficiente. Bref, nous pouvons dire que le parc Jean-Drapeau a souffert et souffre toujours d'une absence de vision et de moyens. Cette consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau tombe donc à point et nous sommes très heureux de pouvoir y contribuer.

UNE VISION CLAIRE

Pour la Société du parc Jean-Drapeau, le présent exercice est une occasion rêvée de prendre le pouls des utilisateurs et des partenaires du parc. Nous sommes conscients que la Société est liée à un certain nombre d'ententes contractuelles avec plusieurs promoteurs et partenaires, mais cela ne devrait pas être un obstacle pour mettre de l'avant une vision claire qui guidera la prise de décision à moyen et à long terme. Et cela, pour le respect et le bénéfice des Montréalais, des citoyens de la grande région de Montréal et des touristes.

Lors de rencontres préalables à la présente consultation, il a été question de développement d'une vision en accord avec certains principes :

> La cohérence des parcours
> La convivialité des déplacements
> La facilité d'accès des visiteurs à leur activité
> La fluidité de la circulation
> La mise en valeur du parc
> La protection de l'environnement
> La sécurité des usagers
> Un patrimoine naturel, architectural et sportif à protéger

Nous sommes plutôt d'accord avec la plupart de ces principes. Notre seul bémol concerne cette idée de « fluidité de la circulation », un concept dépassé qui ne devrait pas, à notre avis, guider l'aménagement et le développement du parc. Pour nous, les incontournables d'une vision de développement pour le parc Jean-Drapeau devraient être :

> une vocation première de parc, d'espace bleu et vert

> un développement en accord avec les plans et engagements municipaux

> un lieu où la dominante est la mobilité durable

> un lieu qui contribue à la santé publique

> un lieu où l'on recherche l'équilibre entre la conservation de la nature et les activités à grand déploiement

UNE VOCATION PREMIÈRE DE PARC, D'ESPACE BLEU ET VERT

Si le parc Jean-Drapeau est réellement un parc, il faut l'affirmer et clairement. Cela semble être la volonté exprimée à l'intérieur des prémisses de la consultation :

> La vision du Plan directeur 2018-2028 souhaite révéler le caractère insulaire du Parc et mettre en valeur ses espaces naturels et culturels.[1]

Nous encourageons évidemment la Société du parc Jean-Drapeau à agir en conséquence et à faire en sorte que ce souhait se transforme en actions concrètes de mise en valeur des espaces culturels et naturels.

UN DÉVELOPPEMENT EN ACCORD AVEC LES PLANS ET LES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

Comme le souligne le document préparatoire à la présente consultation, il est inévitable que la vision de développement du parc Jean-Drapeau soit obligatoirement en lien avec l'ensemble des plans ou stratégies mises de l'avant par l'administration montréalaise au cours des dernières années, notamment :

> Le plan de développement durable 2016-2020

> La stratégie d'électrification des transports 2016-2020

> La politique de l'arbre (2005)

> Le plan de transport (2008)

> La politique de développement culturel 2017-2022

À eux seuls, les engagements de Montréal et du gouvernement du Québec sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) devraient orienter certains choix, particulièrement en ce qui a trait à la mobilité au parc Jean-Drapeau. À la suite de la conférence de Paris sur les changements climatiques (2015), la Ville de Montréal avait pris des engagements visant à réduire ses émissions de GES et à devenir le leader nord-américain en électrification des transports et en mobilité durable d'ici 2020. Voilà des engagements qui doivent se refléter dans l'ensemble des planifications mises de l'avant par la Ville et les organisations qui en dépendent.

1 Parc Jean-Drapeau. État de lieux du Parc Jean-Drapeau. 28 mars 2018.

Le plan de développement du parc Jean-Drapeau devrait également s'appuyer sur deux démarches :

> celle de *Montréal, physiquement active*, qui vise la mise en place d'environnements favorables afin de faire bouger les Montréalaises et Montréalais et dont le plan d'action est appuyé par une centaine de partenaires issus du sport, de l'activité physique, du plein air urbain et du transport actif;

> également l'approche *Vision zéro*, une stratégie en sécurité routière, dont le plan d'action est en cours d'élaboration par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

UN LIEU OÙ LA DOMINANTE EST LA MOBILITÉ DURABLE

Le constat qui est fait est très juste :

> « Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands évènements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du parc. » [2]

Dans ce contexte et en lien avec les orientations de l'Administration montréalaise, un engagement fort en faveur de la mobilité durable devrait être pris : élimination de la circulation de transit sur les îles, priorité au transport collectif et au transport actif, avec déploiement de navettes électriques autonomes et abandon des bus de 45 pieds qui ne conviennent définitivement pas au lieu. Nous abordons un peu plus loin tout ce qui concerne les enjeux plus particuliers reliés au vélo.

UN LIEU QUI CONTRIBUE À LA SANTÉ PUBLIQUE

Voir le parc Jean-Drapeau comme un immense parc d'attractions ne serait pas la meilleure des idées. Nous sommes d'ailleurs ravis que ce ne soit pas dans les intentions de la Société d'aller en ce sens. Si nous amenons ce point, c'est que cette perspective de considérer des lieux comme contribuant à la santé publique n'est pas toujours un réflexe naturel. Or, en favorisant la mobilité durable, la préservation des secteurs boisés, le verdissement des espaces à l'abandon et la pratique d'activités sportives de toutes sortes, le parc Jean-Drapeau peut contribuer de façon significative à la santé de la population de Montréal et de la grande région métropolitaine. Sa vocation sportive et de plein air est à réaffirmer.

UN LIEU OÙ L'ON RECHERCHE L'ÉQUILIBRE ENTRE LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET L'AMÉNAGEMENT DES AIRES D'ACTIVITÉS À GRAND DÉPLOIEMENT

Nous sommes bien conscients que cette idée est un enjeu de taille, mais nous croyons que Montréal a la possibilité ici d'innover et de créer un environnement qui deviendra un exemple à suivre, même au plan international. À partir du moment où l'on met de l'avant une approche de mobilité durable et de développement durable aux différentes étapes de la planification, de la préparation et de la tenue des différents événements, il est plausible de pouvoir atteindre un équilibre entre la conservation de l'environnement naturel et l'aménagement des aires d'activités à grand déploiement.

2 Idem.

LE VÉLO DANS LE PARC JEAN-DRAPEAU

Selon les données de la Société du parc Jean-Drapeau, 220 000 cyclistes circulent ou transitent annuellement sur les îles du parc, une augmentation de 8 % depuis 2013. Ce sont des cyclistes **récréatifs ou cyclotouristes** qui empruntent l'itinéraire de la Route verte, vers ou depuis la Rive-Sud, ou encore d'autres voies de circulation sur les îles. Ce sont aussi les **cyclistes sportifs**, utilisateurs du circuit Gilles-Villeneuve.

Ces différents usages sont faits dans le contexte d'une **cohabitation** pas toujours simple due principalement aux facteurs suivants :

> l'entretien de la Route verte
> l'accessibilité à vélo au parc
> les problèmes de signalisation
> la pérennité de l'accès vélo
> un statut clair pour le circuit Gilles-Villeneuve

L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Le document de consultation dresse le bilan suivant :

> « Le tronçon de la Route verte qui traverse le parc Jean-Drapeau est utilisable dans son état actuel. Il requiert des interventions et une remise en état dans les 3 années à venir. »

L'itinéraire panquébécois de la Route verte (5300 km) traverse le territoire du parc Jean-Drapeau en empruntant le pont de la Concorde, une partie de l'île Notre-Dame, puis le court lien cyclable de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce dernier segment, longtemps appelé « chaînon manquant », a été réalisé grâce à un financement du gouvernement du Québec et inauguré en 1990. La gestion et l'opération de ce lien résultent d'une entente entre la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau, les villes de Saint-Lambert et de Montréal. Cette entente est échue depuis 2015, mais heureusement renouvelée tacitement depuis. Au-delà de la particularité de cette entente, un autre enjeu persiste : celui de la permanence de ce lien cyclable en raison des entraves causées par la tenue, l'installation et le démantèlement des installations de la Formule 1.

L'ACCESSIBILITÉ À VÉLO AU PARC

Les accès à vélo probablement les plus utilisés sont ceux du pont de la Concorde, depuis Montréal, et celui de la voie maritime, depuis Saint-Lambert ou Sainte-Catherine. Il reste que l'accès via le pont Jacques-Cartier est aussi utilisé, mais peu convivial :

> « Le lien cyclable avec le pont Jacques-Cartier demeure incomplet, de plus, le réseau cyclable pourrait être bonifié de manière globale en développant les réseaux de transit, des circuits récréatifs et en améliorant la signalisation. » [3]

3 Idem.

LES PROBLÈMES DE SIGNALISATION

Nous n'apprenons rien à personne en faisant référence aux problèmes de signalisation au parc Jean-Drapeau. Cela étant encore plus vrai pour la signalisation qui doit en principe aider les piétons et les cyclistes à cheminer un peu partout dans le parc :

> « … le visiteur qui circule à pied sur le site ne sait pas où il a le droit de circuler ni où il a priorité. Les éléments d'intérêt sont difficiles à repérer, y compris le métro. »

LA PÉRENNITÉ DE L'ACCÈS À VÉLO

Nous l'avons souligné plus tôt, la pérennité de l'accès à vélo demeure un enjeu au parc Jean-Drapeau. La tenue des grands événements et particulièrement celui de la Formule 1 empêche chaque année d'accéder et de circuler à vélo particulièrement sur l'île Notre-Dame, compromettant du coup la pérennité du lien entre Montréal et la Rive-Sud. À cela s'ajoute la gestion de l'entente entre la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau, les villes de Saint-Lambert et de Montréal. Une entente qui ne semble faire sauter de joie aucune des parties prenantes. À preuve, celle-ci est échue depuis 2015. La précarité de cette situation inquiète. Ce qui inquiète aussi est le manque de flexibilité dans les dates d'ouverture et de fermeture de ce lien cyclable au printemps et à l'automne.

UN STATUT CLAIR POUR LE CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE

Au fil des ans, le circuit Gilles-Villeneuve est devenu un lieu de rendez-vous très prisé des cyclosportifs de la grande région de Montréal. La qualité du revêtement et le fait d'être à l'abri de la circulation automobile créent des conditions presque parfaites pour l'entraînement sur route des cyclistes de tous calibres. Cela en fait un lieu unique dans la région métropolitaine et même au Québec. La réalité du site fait que ce circuit n'est pas tout à fait fermé. Des véhicules peuvent y circuler à l'occasion, les cyclistes qui empruntent la Route verte le traversent et les piétons également, en différents endroits (dont l'accès à la plage Doré). Tout cela oblige à une nécessaire cohabitation.

EN CONCLUSION, NOS 5 PROPOSITIONS

Si *Expo 67* rimait avec amour, disons que le parc Jean-Drapeau en a manqué beaucoup au cours des dernières décennies. Avec la réflexion en cours, la contribution des partenaires et des amoureux de nos îles, l'occasion est magnifique de réparer les erreurs du passé. La mise de l'avant d'une vision moderne, en accord avec les principes du développement durable, est le vœu que nous formulons. Nous proposons donc de :

1 - METTRE DE L'AVANT UNE VISION CLAIRE

Une vision claire qui fasse du parc Jean-Drapeau un parc, en accord avec les plans et les engagements municipaux, particulièrement en matière de culture, de santé publique, d'activité physique et d'environnement.

2 - CHOISIR LA MOBILITÉ DURABLE

Prendre parti pour la mobilité durable, notamment par l'élimination de la circulation de transit sur les îles, et en accordant la priorité au transport actif et au transport collectif, avec déploiement de navettes électriques autonomes.

3 - PARACHEVER LE RÉSEAU CYCLABLE

S'assurer que soient complétés les accès à vélo, particulièrement à partir du pont Jacques-Cartier, mettre à niveau le réseau de sentiers et de pistes à l'intention des piétons et des cyclistes, incluant la Route verte, déployer un plan de signalisation complet. Étudier les possibilités permettant de pallier les interdictions d'accès à vélo lors des grands événements (pérennité de l'accès). Mettre en place le mécanisme qui permettra de conclure une entente pérenne entre les parties prenantes pour assurer un lien permanent entre l'île Notre-Dame et Saint-Lambert. Enfin, en ce qui concerne les dates d'ouverture et de fermeture de ce lien, nous proposons que soit pris en compte l'allongement des saisons sans neige qui résulte des changements climatiques. La solution optimale que nous proposons est une ouverture du 1er avril au 15 décembre, avec une certaine flexibilité en fonction des conditions climatiques. Enfin, nous nous demandons s'il est bien nécessaire qu'un préposé y soit affecté en permanence, une façon de voir qui date des années 1990.

4 - DONNER AU CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE UN STATUT DE LIEU D'ENTRAÎNEMENT SPORTIF

La Société du parc Jean-Drapeau doit établir clairement le statut du circuit Gilles-Villeneuve comme lieu d'entraînement cycliste et définir aussi, conjointement avec ses partenaires, les modes d'utilisation des lieux. Une telle approche pourrait se faire de concert avec l'offre de services rattachés directement à cette installation sportive comme on peut en trouver pour d'autres installations à Montréal : point d'eau et toilettes, borne de réparation vélo et pompe, aire de repos, etc. L'élaboration d'un code de bonne conduite, en collaboration avec notamment la Fédération des sports cyclistes, Triathlon Québec et Vélo Québec, est aussi une idée qui a, à maintes reprises, été amenée. La création d'un club des « usagers fréquents » pourrait aussi être une avenue à explorer. Enfin, l'élaboration d'une stratégie de communication annuelle ferait en sorte de clarifier le statut du circuit Gilles-Villeneuve et permettrait de créer une réelle mobilisation de la communauté sportive à vélo.

5- POURSUIVRE LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Au cours des dernières années, les enjeux concernant l'utilisation du circuit Gilles-Villeneuve ont amené un travail en comité entre la communauté cycliste et la Société du parc Jean-Drapeau. Ce travail nous a permis de constater une ouverture de la Société à travailler avec les partenaires du secteur de l'activité physique et du sport sur une base continue. La poursuite d'une telle collaboration est essentielle pour la suite des choses et le succès de l'ensemble des projets de développement qui seront mis de l'avant au parc Jean-Drapeau.